

Compte-rendu

Journée sur l'eau potable et l'assainissement au Sénégal 24 octobre 2017

Pavillon de l'eau, 77 avenue de Versailles, Paris



Rappel des objectifs

Chaque année, le pS-Eau organise une rencontre nationale d'informations et d'échanges sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal dans le cadre de sa mission d'animation de réseau.

Les objectifs sont de renforcer la cohérence des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale avec les cadres institutionnels et réglementaires, encourager la concertation et la complémentarité d'actions, partager des savoir-faire et favoriser les rencontres partenariales

C'est dans ce cadre que s'est déroulée la rencontre du 24 octobre 2017 entre les acteurs français engagés pour l'accès à l'eau et l'assainissement au Sénégal (collectivités territoriales, Ong professionnelles, associations de bénévoles, partenaires financiers, bureaux d'études..) et les acteurs sénégalais du secteur.

La rencontre s'est tenue sur une journée au Pavillon de l'Eau à Paris et a réuni près de 100 participants (Cf liste des participants)

- ❖ **Contact** : en France / Sylvette Milin milin@pseau.org , au Sénégal / Dame Ndiaye dame.ndiaye@pseau.org

Rappel du déroulé de la journée

MATINEE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Panorama de la coopération décentralisée et non gouvernementale pour l'eau et l'assainissement - Activités du réseau Sénégal (p.2) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ pS-Eau / Sylvette MILIN – Dame NDIAYE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ Le sous-secteur de l'assainissement au Sénégal : Etat des lieux et modalités d'intervention pour l'équipement en ouvrages d'assainissement des ménages et des lieux publics p.3 ▪ Echanges avec la salle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PEPAM / Pape Ousmane Soumaré – Chargé d'opérations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'eau et l'Assainissement dans les écoles, l'expérience du PAEMS au Sénégal, ONG Le Partenariat p.7 ▪ Retour d'expérience n°2 : Coopération décentralisée Valence (Drôme) – Waoundé (Matam) – Assainissement communal p.11 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ong Le Partenariat / M. Benoît Arrachard ▪ ADOS - Association Drôme Ardèche Ourosogui / M. Dame NDIAYE
APRES-MIDI	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégations de service public en milieu rural : où en est-on ? p.15 ▪ Echanges avec la salle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Office des Forages Ruraux - OFOR – Ndiamé DIOP, Directeur du contrôle d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problématiques de la qualité de l'eau au Sénégal en milieu rural p.24 ▪ Echanges avec la salle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Office des Forages Ruraux - OFOR – Ibrahima Diallo, service du contrôle d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des participants p.29 	

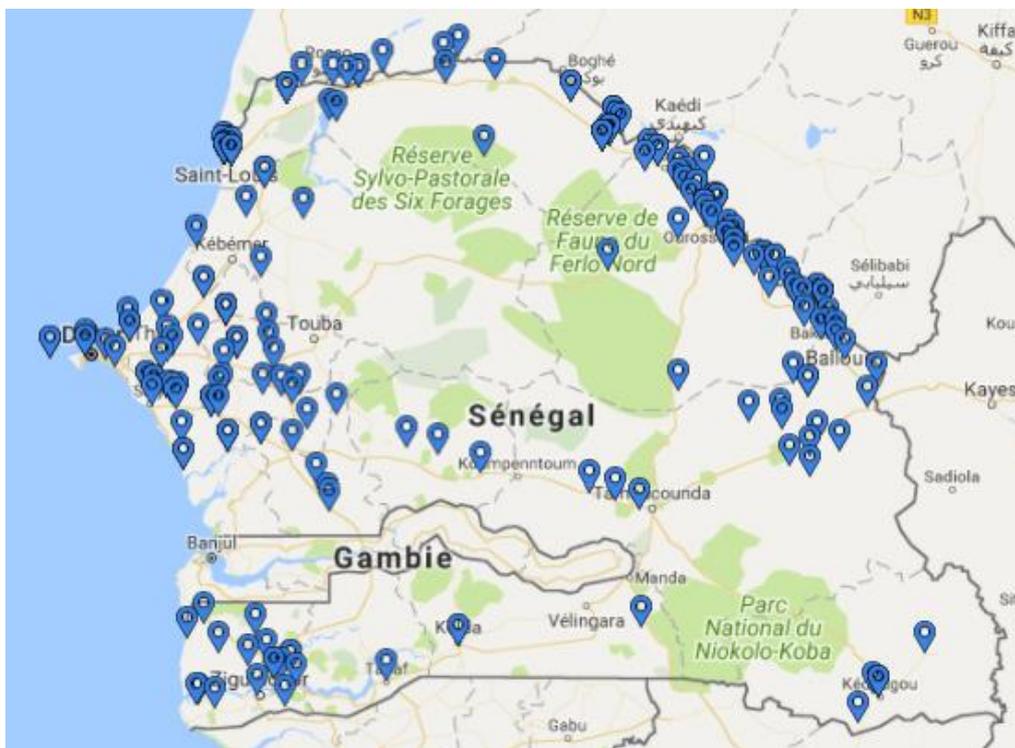
Panorama de la coopération décentralisée et non gouvernementale pour l'eau et l'assainissement - Activités du réseau Sénégal

par Sylvette Milin – pS-Eau

Le Sénégal est un des pays qui concentre le plus d'interventions de la coopération non gouvernementale française en Afrique subsaharienne.

Le pS-Eau recense près de 300 acteurs impliqués ces 10 dernières sur des actions d'amélioration de l'accès à l'eau et de l'assainissement au Sénégal. Sur près de 100 partenariats de coopération décentralisée actifs, 35 ont mené au moins une action dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, soit environ un tiers d'entre elles.

Des régions de concentration de l'aide



Localisation des interventions Eau et Assainissement des associations et collectivités françaises

On constate une forte densité d'acteurs et d'opérations dans les régions de Thiès, Saint-Louis, Matam, Ziguinchor, Tambacounda. Les projets concernent majoritairement le sous-secteur de l'eau potable. Cependant, on observe ces dernières années, une forte tendance - confirmée en 2016- pour développer l'assainissement (principalement en milieu rural avec la construction de latrines familiales et publiques). Quelques actions d'envergure sont menées en milieu urbain notamment à Saint-Louis où plusieurs collectivités et associations françaises sont impliquées sur l'assainissement de la Ville.

Un montant de mobilisation stable ces trois dernières années

La coopération décentralisée et non gouvernementale française pour l'eau au Sénégal a mobilisé ces trois dernières années environ 3 millions d'euros de subventions par an. Les projets sont le plus souvent multi – partenariaux. Les principaux bailleurs ont été les Agences de l'eau, les collectivités territoriales (1% Oudin), le ministère des Affaires Etrangères (Appel à projets conjoint), le programme bilatéral franco-sénégalais de « codéveloppement » : le programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD).

Le Réseau Sénégal du pS-Eau

Son objectif

Piloté par le pS-Eau, le réseau Sénégal est animé sur le double – espace (France et Sénégal). pour soutenir le développement de l'accès à l'eau et l'assainissement .

Depuis mi-2016, le pS-Eau est représenté au Sénégal par M. Dame Ndiaye, point focal du réseau logé à la cellule de coordination du PEPAM à Dakar.

Cela permet un accompagnement renforcé des acteurs et un meilleur suivi des initiatives. Des temps d'échanges et des groupes de travail sont organisés aussi bien en France qu'au Sénégal.

En 2017 plusieurs thématiques de travail ont été lancées :

- [L'optimisation énergétique des services d'eau potable](#) et le pompage solaire
- La filière de l'assainissement dans les grands centres ruraux (de 10 000 à 50 000 habitants) en partenariat avec le Gret, Eau Vive, l'Institut des Sciences de l'environnement et le CONGAD
- En 2018, des travaux sur la qualité de l'eau devraient être engagés.

Lien vers les outils du réseau

- Un **atlas** recensant les actions (236 projets) www.pseau.org/outils/actions
- Un **annuaire** des acteurs du secteur www.pseau.org/outils/organismes
- Une **bibliothèque** numérique www.pseau.org/outils/biblio
- Une **Newsletter** www.pseau.org/fr/senegal/newsletters

Le sous-secteur de l'assainissement au Sénégal : Etat des lieux et modalités d'intervention pour l'équipement en ouvrages d'assainissement des ménages et des lieux publics

Par Pape Ousmane Soumaré, PEPAM

La stratégie et bilan des interventions du PEPAM dans l'assainissement rural (2005-2015)

Dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, la stratégie nationale en milieu rural était centrée sur l'accès aux équipements à savoir la construction d'ouvrages d'assainissement individuels et d'édicules publics pour l'éradication de la défécation à l'air libre. Elle a été essentiellement menée par l'Etat et les partenaires au développement à travers divers projets et programmes. C'est donc une approche «projet» axée sur la subvention des ouvrages pour donner un coup d'accélérateur à l'accès qui a prévalu entre 2005 et 2015. Les OMD n'ont pas été atteints et les défis de l'assainissement restent majeurs. En effet, le taux d'accès des populations rurales à des installations sanitaires améliorées s'établit à 36,7% en 2015.

La nouvelle stratégie nationale d'assainissement rural (SNAR), de l'approche "PROJET" à l'approche "MARCHÉ" : QUELLE TRANSITION ?

La stratégie nationale est désormais de développer un accès amélioré et sécurisé à l'assainissement en milieu rural à travers le développement de l'approche 'chaîne de valeurs'. Il s'agit d'organiser l'activité de collecte/transport, le dépotage et la valorisation des sous-produits et non plus seulement considérer le maillon « accès », c'est-à-dire la construction d'ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, cette nouvelle stratégie promeut une approche 'marché' de l'assainissement en favorisant les conditions cadre, le développement de l'offre ainsi que celui de la demande. Elle ne repose plus uniquement sur la subvention des ménages mais elle cherche à innover dans les mécanismes de financement et de gouvernance en impliquant davantage les collectivités locales, le secteur privé et les usagers.

Les défis du sous-secteur de l'assainissement rural

- Une plus grande implication des collectivités locales dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation
- Le relèvement des allocations budgétaires de l'Etat ;
- L'implication structurée du secteur privé en vue de l'accroissement de l'offre d'assainissement en milieu rural ;
- L'optimisation des choix technologiques afin de réduire les coûts des équipements ;
- L'implication des institutions de micro-finance (IMF) dans le financement de l'accès par un aménagement des conditions d'accès au crédit adaptés aux ménages ruraux (réduction dégressive des subventions centrées sur les plus démunis) ;

- Le développement du marché de l'assainissement par la promotion d'un modèle de gestion équilibré et rentable à moyen et long termes ;
- L'achèvement de l'enquête ménages en vue de disposer d'une situation de référence sur laquelle sera axée le processus de SE (expliquer ce sigle) objet des revues sectorielles à partir de 2018
- La conception d'un cadre pour la régulation.
- Le renforcement de l'institutionnalisation du genre ;
- Un Plan de renforcement des capacités ;

❖ [Consulter toute la présentation du PEPAM ICI](#)

Contact : Pape Ousmane SOUMARE, Chargé des opérations, PEPAM , o.soumare@pepam.sn
Tel. +221 33 859 04 99 /+221 77 695 70 66

Echanges avec la salle

M. SAO, de l'Association des ressortissants de Kanel en France a interrogé le PEPAM sur les critères de choix de l'assainissement autonome dans la nouvelle stratégie de l'assainissement ?

Réponse de M. Soumaré du PEPAM : Le type d'assainissement qu'il soit autonome ou collectif est un choix technologique qui est fait en fonction de plusieurs critères :

- la densité de population ;
- la structure spatiale de la localité ;
- la consommation d'eau ;
- le niveau économique.

Actuellement, la majorité des zones rurales sénégalaises ne répondent pas aux critères requis pour le développement d'un réseau collectif. L'habitat est dispersé, la capacité à payer des ménages à payer est souvent faible et les collectivités territoriales n'ont pas de budget d'investissement et de fonctionnement nécessaire. En revanche, dans certains grands centres du milieu rural, l'assainissement collectif pourra être envisagé.

M. Nicolas CADOT de l'ONG Initiatives et Développement et M. Benjamin LE COQ , Ville de St Cyr sur Loire, ont interrogé le PEPAM sur la gestion durable des latrines publiques.

Réponse de M. Soumaré : Les édicules publics concernent principalement les écoles et les centres de santé dans lesquels ils sont relativement bien entretenus lorsque le budget de l'établissement prévoit le matériel et la prise en charge d'une personne pour leur entretien. Dans les gares routières et les marchés les édicules publics fonctionnent lorsqu'un comité de gestion ou un gérant en a la responsabilité.

L'école est un vecteur de sensibilisation mais la direction de l'Assainissement développe également des programmes d'animation communautaire de type ATPC/ Assainissement Total Piloté par la Communauté, suivi d'un appui à la construction au sein des localités.

❖ Sur la gestion des latrines publiques :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/pdm_ps_eau_smc_guide_5_gerer_les_toilettes_et_les_douches_publicques_2010.pdf

Mme Catherine FAIDHERBE, Vice-consule du Sénégal pour les Hauts de France, membre fondatrice de l'ONG Partenariat, a souligné l'évolution des pratiques en matière d'assainissement depuis les débuts de l'action du Partenariat et plaidé pour un meilleur partage des connaissances et des études disponibles sur le secteur.

M. Bocar KOUNDOUR, Président de la Fédération des Associations de la région de Matam en France (FADERMA), a plaidé pour une meilleure continuité de la nouvelle stratégie de l'assainissement rural avec l'acte 3 de la décentralisation et pour une meilleure prise en charge de l'assainissement par les collectivités territoriales.

Monsieur Joël SAVARY, responsable de la coopération décentralisée sur de nombreux pays à la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriale (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a salué le travail des ONG et des collectivités dans le secteur de l'eau au Sénégal.

Le Sénégal étant un des trois premiers pays de la coopération décentralisée, **il a rappelé que le ministère français des Affaires étrangères et le ministère sénégalais de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire financent à parité un dispositif conjoint inscrit dans une dynamique triennale en soutien aux collectivités territoriales d'un budget de 460 000 euros.**

❖ *Plus d'infos sur le dispositif conjoint franco-sénégalais :*

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appel-a-projets-franco-senegalais/>

L'eau et l'Assainissement dans les écoles, l'expérience du PAEMS au Sénégal, ONG Le Partenariat

Par Benoit Arrachard – ONG Le Partenariat (Lille)

L'ONG Le Partenariat

Créée en 1981 à Lille, l'ong développe une coopération à taille humaine pour renforcer les capacités des acteurs locaux et l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle sensibilise les citoyens du Nord et du Sud aux enjeux du développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, et cherche à renforcer l'esprit de solidarité aux niveaux local et international.

La méthodologie d'intervention du Partenariat s'appuie sur :

- la concertation avec les acteurs locaux pour l'identification des besoins (cadre de concertation),
- la responsabilisation des acteurs (Association de parents d'élèves, groupements communautaires),
- le renforcement des capacités des partenaires locaux (collectivités locales, associations d'usagers...),

→ la délégation de maîtrise d'œuvre à des opérateurs locaux (agences, ONG locales, bureaux d'études...).

L'eau et l'assainissement dans les écoles- Le PAEMS

L'objectif du PAEMS est de promouvoir l'éducation et de faire de l'école un lieu de référence des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement. L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue un vecteur de développement et un levier de scolarisation. Cette vision est partagée et promue par l'Etat sénégalais dans sa politique éducative. L'environnement scolaire, la fréquentation et la réussite scolaire sont intimement liés : l'absence d'équipements spécifiques (accès à l'eau, sanitaires, clôture, etc.) peut être facteur de déscolarisation et d'échec. Outre l'impact du manque d'hygiène et d'assainissement sur la santé, le manque d'équipements rend précaire les conditions d'apprentissage des élèves.

Le programme est organisé autour de trois (3) volets :

1. Un **volet 'pilote'** avec la mise en place et la tenue régulière de comités de suivi à l'échelle régionale, départementale et locale
2. Un **volet 'infrastructures'** qui comprend le raccordement des écoles au réseau d'eau potable, la construction de latrines et la mise en place de clôtures et de haies vives
3. Un **volet 'accompagnement'** qui consiste à la sensibilisation des élèves à la gestion de l'eau, à l'hygiène et l'environnement, à la formation des enseignants, au reboisement au sein et autour de l'école et en dotation matérielle.

En 2016, malgré des progrès significatifs issus notamment des résultats de l'action du PAEMS, encore 37% des écoles de la région n'ont pas d'accès à l'eau. C'est la zone de Ranérou / Ferlo qui souffre le plus de cette situation avec 84% des écoles sans accès à l'eau.

Pour l'assainissement, des efforts considérables ont été faits depuis 2012. On est passé de 39% en 2012 à 15,76 % d'écoles SANS assainissement en 2016.

Là aussi, c'est le département de Ranérou qui est le plus mal doté. Le département de Matam est quasi couvert, seules six écoles, soit 3.22%, restent à pourvoir.



Réalisations du Partenariat dans les régions de Saint-Louis et Matam

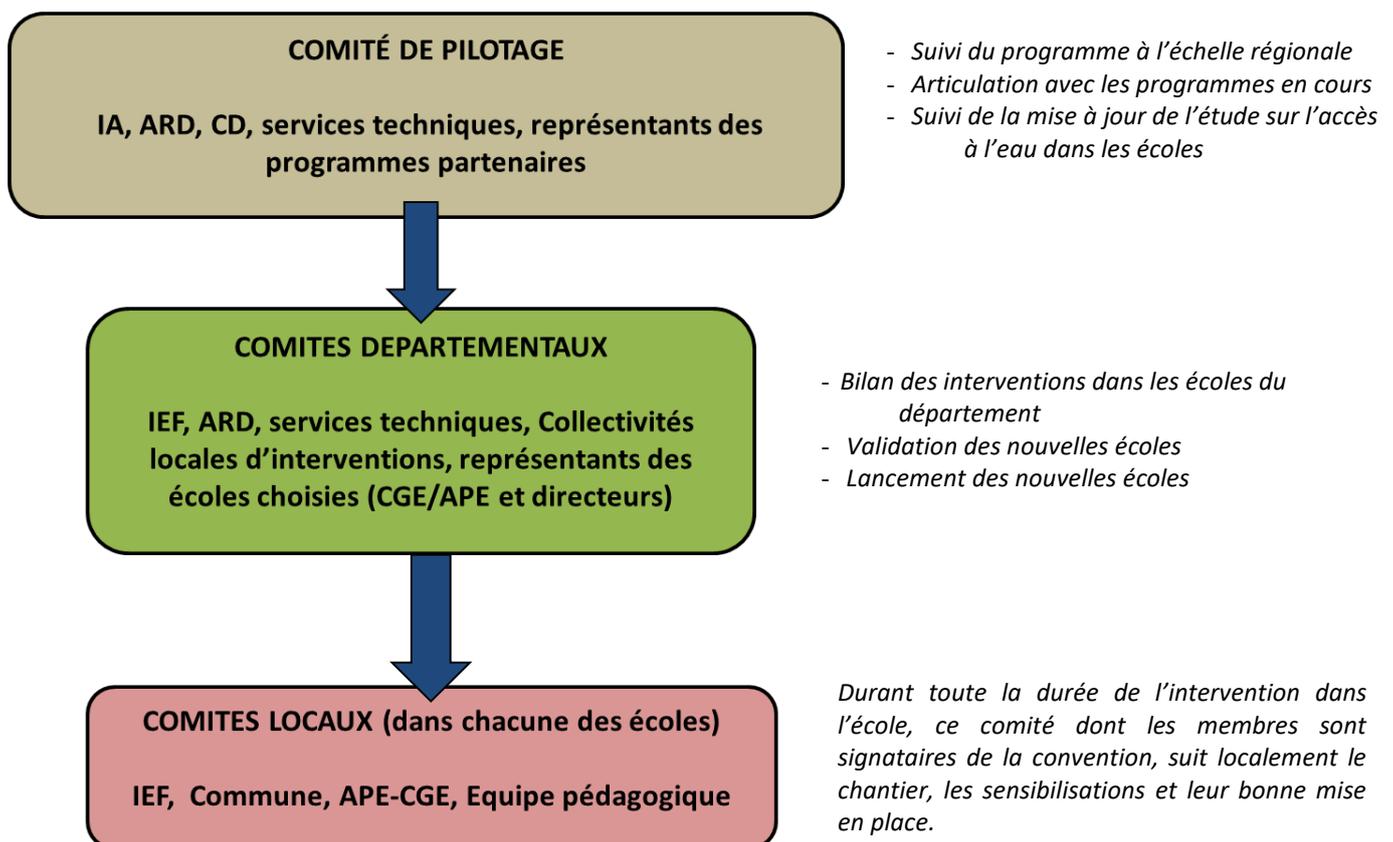
Les partenaires du PAEMS

Au niveau local, au sein des instances de concertation, le PAEMS implique divers niveaux de collectivités, d'administrations, et de représentations des usagers dans ces instances de concertation et de gestion. Cf Schéma page suivante.

C'est un programme multi-acteurs impliquant différents partenaires techniques et financiers français et notamment : la Ville de Saint-Laurent Blangy dans le département du Nord, la ville de Creil en Picardie, les Agences de l'eau Artois-Picardie, Rhône-Alpes et Adour-Garonne, la communauté de communes de Sud-Est Toulousain (le Sicoval), le Fonds Eau de la métropole de Lyon, la Ville de Paris, l'AFD et le MEAE.

Schéma des instances de concertation et de mise en œuvre du PAEMS

IA = Inspection d'Académie
ARD = Agence Régional de Développement
CD = Comités départementaux
IEF = Inspection de l'éducation et de la formation
APE = Association des parents d'élèves
CGE = Comité de gestion



Echanges avec la salle

M. Ousmane SAO, Secrétaire Général de l'association des ressortissants de Bakel_a interrogé les relations partenariales de l'ONG Le Partenariat avec les associations de la diaspora établies en France

Réponse de M. Arrachard du Partenariat : les actions du Partenariat sont identifiées avec les collectivités territoriales sénégalaises et les administrations locales dans le cadre des instances de concertation mises en place localement à différents échelons territoriaux. Sur certains projets comme c'est le cas à Nabadji Civol, qui est en coopération avec la Ville de Creil en Picardie, l'association des ressortissants s'implique dans les actions qui sont menées.

M. André PETIT, de l'Association suisse ADED, implantée à Genève, qui a développé un système de lavage des mains a interrogé les modalités et la durée de mise en œuvre des différents équipements d'eau et d'assainissement.

Le Partenariat fonctionne par appels d'offres publics et vient en appui à la maîtrise d'ouvrage locale. Le choix des entreprises est fait en toute transparence, sur la base d'une demande de renseignements et de prix publiée localement. Une fois le choix de l'entreprise fait, il faut compter deux mois pour les travaux, soit trois à quatre mois pour l'ensemble du processus. L'enjeu est de terminer les réalisations d'eau et d'assainissement simultanément pour pouvoir débiter les actions de sensibilisation auprès des élèves. Des solutions provisoires avec bidons d'eau ont exceptionnellement été mises en place pour débiter la sensibilisation mais ce n'est pas ce qui est visé.

M. Christophe LEGER, de la société Vergnet Hydro : « Existe-t-il des phénomènes de concurrence avec les populations environnantes, viennent-elles chercher de l'eau au sein de l'école ? Le service de l'eau est-il payant pour les écoles ? Quelles solutions techniques adoptez-vous pour les écoles distantes des réseaux ? »

Il n'y a pas de phénomènes de concurrence car le plus souvent l'école est raccordée à un réseau déjà existant. Si tel n'est pas le cas, Le Partenariat prévoit la réalisation d'une borne fontaine au sein de la localité à destination de l'ensemble de la population en lien avec l'ONG GRET dans le cadre du programme [AICHA](#). Le service d'eau est payant, c'est le comité de gestion et la Commune qui doivent s'acquitter de la facture.

M. Sidibé FADJIGUI, secrétaire général de l'association de Dental Gabou: « Intervenez-vous dans la région de Tambacounda ? »

Le Partenariat intervient dans la région de Saint-Louis et Matam et n'a pas vocation à intervenir dans toutes les régions du Sénégal. Mais un des objectifs sous-jacents de son action est l'appropriation locale du programme par les acteurs locaux et sa duplication dans d'autres régions du pays.

M. Paul BLANCHE, de l'association Hydraulique Sans frontières, a abordé la question de la maintenance et fait part de la disponibilité d'un guide conçu et publié par HSF à l'attention des maintenanciers.

A ce titre, **M. Ndiame DIOP, Directeur contrôle d'exploitation de l'OFOR** (Office des Forages Ruraux) a rappelé le schéma de maintenance de l'hydraulique rurale au Sénégal. Celui-ci est organisé autour des opérateurs / ASUFOR (association d'utilisateurs du forage) qui prennent en charge une partie des opérations d'entretien et de maintenance. L'opérateur reçoit une formation de base, pour la conduite et l'entretien des installations. Une assistance technique est prévue au niveau régional au sein des services techniques qui interviennent en cas de panne.

Sur la question de la coordination et du ciblage des interventions sur le pays, soulevée par plusieurs participants, **M. Pape Ousmane SOUMARE du PEPAM** a précisé que des plates-formes régionales sectorielles sont en train d’être mises en place.

S’agissant de l’entretien des édicules en milieu scolaire, deux formules sont possibles : la rémunération d’un personnel d’entretien ou la mobilisation des élèves sous la responsabilité des enseignants et des directeurs d’écoles

M. Christophe Le JALLE, du pS-Eau a souligné la nécessité d’être vigilant sur les chiffres de l’accès à l’assainissement car il faut veiller à l’utilisation effective de ces édicules publics réalisés qui parfois, faute d’entretien, sont laissés à l’abandon.

❖ **Plus d’info sur la gestion des édicules publics :**

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/pdm_ps_eau_smc_guide_5_gerer_les_toilettes_et_les_douches_publices_2010.pdf

Retour d’expérience n°2 : Coopération décentralisée Valence (Drôme) – Waoundé (Matam) – Assainissement communal

Par M. Dame NDIAYE – ADOS

Hélène Millet, directrice de l’ADOS a d’abord rappelé l’origine de la création de l’association ADOS en 1985. ADOS (association Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal) est née de la rencontre entre citoyens d’Ardèche et des ressortissants de Ourossogui établis en France. Depuis lors, l’association a évolué avec la législation autorisant les collectivités à mener des programmes de coopération. ADOS est alors devenue l’opérateur de l’action de plusieurs collectivités rhônalpines. Elle intervient dans les départements de Ranérou, Kanel et Matam avec des financements issus des collectivités territoriales, du dispositif bilatéral conjoint franco-sénégalais, de l’AFD et de l’Agence de l’eau Rhône méditerranée Corse principalement.

Le partenariat de coopération décentralisée entre la Commune de Waoundé et la Ville de Valence date de 2009, rejointes en 2013 par l’Agglomération de Valence Romans.

L’objectif est d’accompagner la commune de Waoundé dans la phase de diagnostic, de réalisation et de suivi de son schéma d’assainissement.

Le portage est assuré par la municipalité de Waoundé, elle-même assistée par ADOS et les services techniques (Assainissement, Urbanisme, Hydraulique, Environnement, Planification, Météo...)

Les priorités sont définies localement au niveau communal et les partenaires du Nord (Valence, Valence Romans et les partenaires financiers) viennent en soutien à un effort local.

Planifier avant d’agir !

La première étape visait à doter la commune de Waoundé d’un plan d’assainissement pour chacun des volets eaux usées, eaux pluviales et déchets solides, en proposant plusieurs alternatives en fonction des contraintes physiques, socio-économiques et environnementales.

Le premier objectif fut de renforcer en amont la maîtrise d'ouvrage politique de la municipalité de Waoundé par la mise en place d'un système organisationnel local adapté et d'impliquer les populations afin qu'elles prennent conscience des problèmes identifiés en matière d'assainissement, des causes qui les génèrent, des solutions proposées et des comportements à adopter pour une gestion efficace de l'hygiène et de l'assainissement.

Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, l'étape de planification s'est articulée autour de trois phases successives :

1. La phase diagnostic ;
2. La phase d'élaboration des scénarios d'assainissement (APD);
3. La phase d'élaboration du schéma communal d'assainissement.

La démarche participative d'élaboration et de restitution du schéma communal a été un facteur de succès. Elle a permis l'appropriation du document par tous et a facilité la génération d'une demande d'assainissement.

La mise en œuvre du schéma d'assainissement

La maîtrise d'ouvrage locale a été renforcée par une meilleure **structuration organisationnelle** au niveau de la commune avec la mise en place d'un comité de pilotage élargi, la définition de critères d'éligibilité d'accès aux équipements d'assainissement, une phase test avec la construction de 10 latrines, 10 douches, 10 bacs à laver avec puisards et d'un édicule public. Parallèlement, le programme a appuyé **l'émergence de compétences** avec l'identification et la formation de maçons locaux.

Pour le renforcement de l'appropriation de la politique d'hygiène et d'assainissement à Waoundé.

A titre d'exemples, les activités suivantes ont été menées :

- L'organisation de réunions de quartier pour échanger sur la stratégie de mise en œuvre du programme ;
- La conception d'une charte des usagers ;
- L'organisation de visites d'échanges (Dakar et Rufisque) ;
- La formation et la responsabilisation d'associations de jeunes et d'associations de femmes par quartier pour toucher l'ensemble de la population.

Pour renforcer les compétences techniques locales, le programme a mis en œuvre les actions suivantes:

- La formation et l'accompagnement des artisans ;
- La formation des élus ;
- L'appui à l'émergence de métier « vidangeur-collecteur » (identification d'associations, de GIE et de groupements de femmes.

Le volet sensibilisation du programme

Les objectifs de ce volet étaient les suivants :

- Renforcer la connaissance des élus de Waoundé sur les impacts des actions d'assainissement entreprises dans la ville depuis 5 ans sur la santé des populations ;
- Permettre aux élus de définir leur politique d'accès social à l'assainissement et aussi promouvoir une stratégie de sensibilisation adaptée à chaque quartier ;
- Promouvoir l'éducation au développement et à la citoyenneté auprès des établissements scolaires.

Pour ce faire, les actions suivantes ont été menées :

- Recrutement d'un animateur : présage la mise en place d'un service communal d'assainissement ;
- Mise en place d'un système de collecte des données relatives aux maladies hydriques (dermatoses, vers intestinaux et diarrhées) avec l'Infirmier chef de poste de Waoundé ;
- Relevé des coordonnées GPS des ouvrages d'assainissement : au total 487 carrés ont été recensés et enquêtés ;
- Une boîte à images à destination des enseignants a été réalisée ;

Les perspectives

Sur le volet Eaux usées :

1. Poursuite des réalisations avec les maçons locaux et accès à l'assainissement pour la l'ensemble de la population via la politique sociale ;
2. Réflexion sur la partie collecte, transport et traitement des boues à vidanger.

Sur le volet Déchets solides :

1. Poursuite de la caractérisation des déchets et réflexion sur les systèmes de valorisation des déchets solides ;
2. Elargissement du dispositif dans deux autres quartiers (équipements et matériels en acquisition).

Sur le volet Impact sur la santé :

1. Poursuite du travail d'analyse des effets avec l'infirmier chef de poste ;
2. Généralisation de la cartographie sur tous les autres ouvrages et accompagnement de la commune à l'élaboration d'un outil d'analyse des impacts de l'assainissement sur la santé des populations.

- ❖ [Consulter l'intégralité de la présentation de ADOS ICI](#)
- ❖ Contact Ados Sénégal : Dame Ndiaye : damendiaye@gmail.com
- ❖ Contact Ados France : Directrice Hélène Millet : h.millet@ados-senegal.org

Echanges avec la salle

M. Pape Ousmane Soumaré du PEPAM : *Quelle est la méthodologie de ciblage des ménages pour la subvention des ouvrages d'assainissement ?*

D.N (Ados) : Le programme s'est basé sur la couverture maladie universelle de l'Etat.

Comment les édicules publics sont-ils gérés et quels sont les tarifs pratiqués ?

D.N : Un préposé a été recruté par la Commune, l'accès à l'édicule coute 50 FCFA à chaque usage, cela permet de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien.

Quelle garantie la Commune a-t-elle donnée pour assurer la pérennité du service communal mis en place ? Un GIE qui aurait la responsabilité de la gestion de ce service ne serait-il pas plus pérenne ?

D.N (Ados) : Le service mis en place au niveau de la commune a un rôle de suivi et d'appui conseil plus que de gestion et d'exploitation du service d'assainissement.

Mme Cathy Boesch, Ville du Haillan en Gironde : « Comment les maçons sont-ils identifiés pour bénéficier de formation et intervenir sur le programme ? »

D.N (Ados) : Les maçons sont identifiés suite à un appel à candidatures où ils font part de leur savoir-faire et des prix qu'ils pratiquent. Les meilleurs sont été sélectionnés par le comité de pilotage.

Christophe Léger – Entreprise Vergnet Hydro : « Qu'est-ce qui est envisagé pour la gestion et le traitement des boues de vidange ? 2000 FCFA par mois pour la collecte des déchets solides est une somme importante, n'y a-t-il pas des difficultés / réticences à payer? »

D.N (Ados). La gestion des boues de vidange est à l'étude. Pour le tarif de la collecte des ordures ménagères des enquêtes ont été faites en amont sur la capacité et la volonté à payer. Les ménages les plus pauvres sont soutenus par la Commune.

M. SANE, représentant de l'association des ressortissants de Mandégane en France insiste sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la filière de la gestion des déchets solides dans les projets et non pas seulement la collecte car bien souvent les déchets font l'objet de dépotages non organisés et les déchets ne sont pas traités.

M. Bocar KOUDOUR de la Fédération des associations de ressortissants de la région de Matam (Faderma) et M. Koné, président de l'ASUFOR de Soringho ont insisté quant à eux, sur l'importance du décloisonnement des acteurs notamment les communes qui pourraient davantage travailler ensemble pour mutualiser leurs efforts dans le développement des maillons intermédiaires et aval de la filière de l'assainissement (site de dépotage et de traitement des boues et des ordures ménagères).

A ce titre, M. Dame NDIAYE a souligné que ADOS a procédé à la signature d'une convention avec le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) pour capitaliser sur l'expérience de Waoundé . A terme, ce qui est visé est un portage des problématiques d'assainissement par le département de Kanel pour démultiplier l'expérience de Waoundé et mutualiser les efforts sur certains aspects de la filière. Des discussions sont ainsi en cours à Orkadiaré et Ourossidy pour mutualiser des équipements.

Mme Hélène Millet, directrice de l'ADOS a complété en indiquant qu'un travail est en cours avec le SYTRAD, le syndicat de traitement des déchets d'Ardèche Drôme sur la question du traitement des déchets collectés. Une mission technique a lieu au Sénégal pour les caractériser et a soulevé la problématique des particules fines (sable) qui composent une large

partie des déchets collectés. Une mission d'élus est également prévue pour définir les objectifs de la phase suivante.

Christophe Le Jallé, directeur-adjoint du pS-Eau, a souligné la nécessaire vision d'ensemble sur les différents services : assainissement solide (déchets) – eaux pluviales et assainissement liquide. Toutefois, cela n'empêche pas de cibler des actions sur des volets spécifiques et en particulier l'assainissement liquide où un travail de sensibilisation reste à faire pour que les populations et les autorités locales s'emparent pleinement de la problématique sur l'ensemble de la filière.

Délégations de service public en milieu rural : où en est-on ?

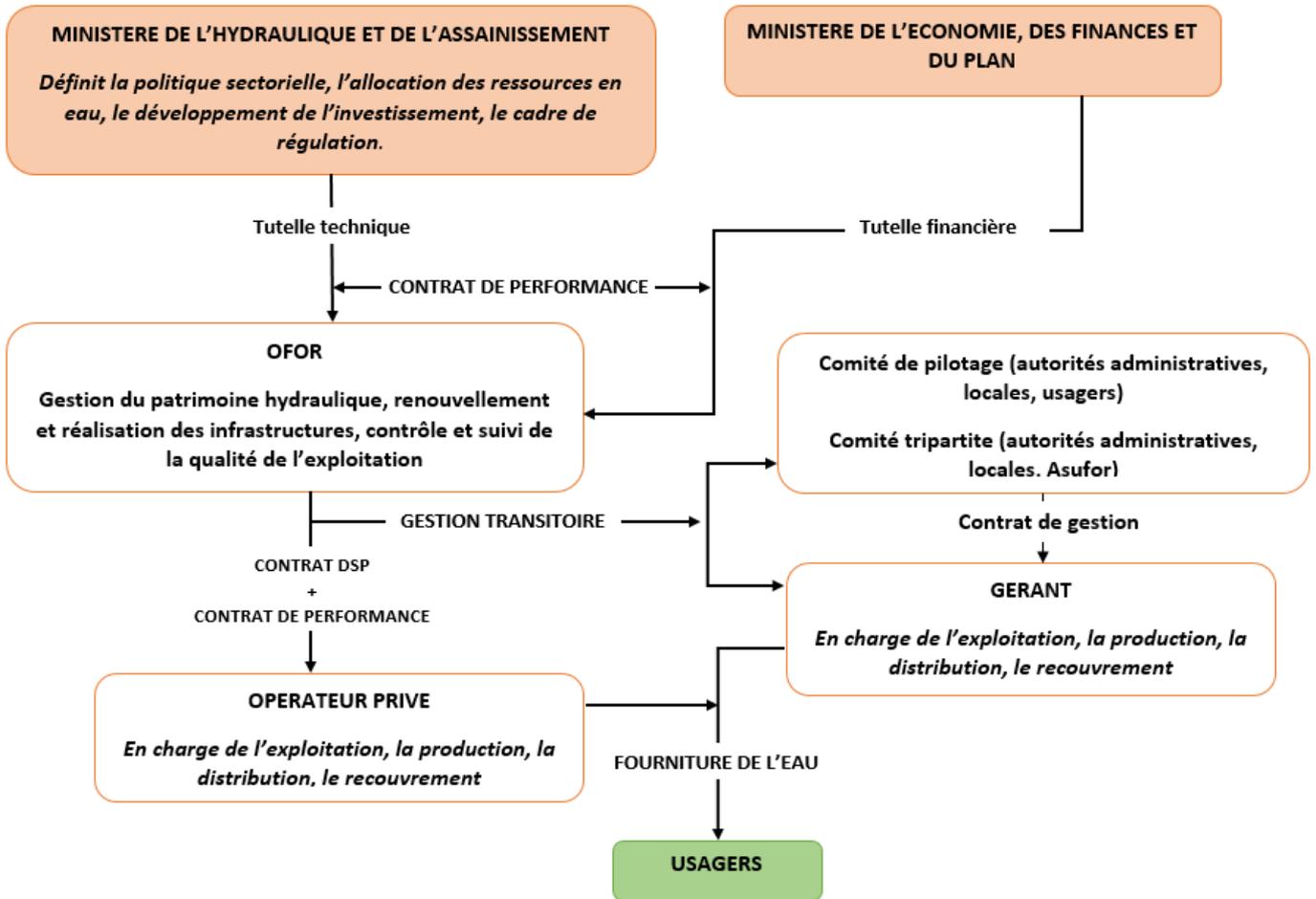
Par Ndiamé DIOP, Directeur du contrôle d'exploitation, Office des Forages Ruraux -OFOR

L'OFOR

Créé en 2014, l'Office des forages ruraux, établissement public, est responsable de l'accès à l'eau pour plus de 8 millions de personnes en milieu rural. Il compte 8 périmètres affermés, plus de 1600 services d'approvisionnement en eau potable motorisés et des dizaines d'unités de potabilisation.

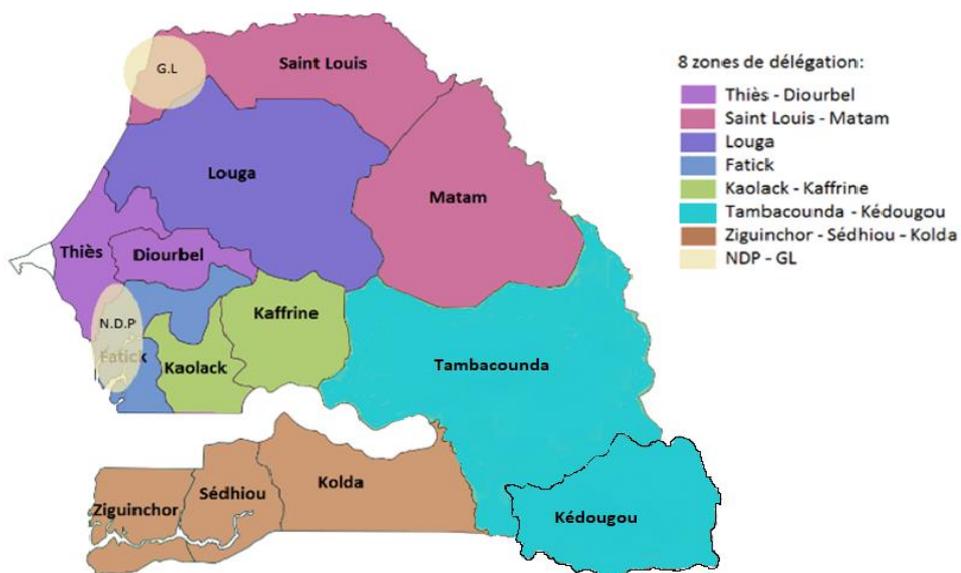
Schéma de gouvernance de l'OFOR

Cf page 16



source : OFOR

Mise en place des délégations de service public (DSP)



Source OFOR

A l'horizon janvier 2018, est prévue la finalisation de l'attribution des 8 périmètres suite à des appels d'offres internationaux approuvés par le ministère de l'économie, des finances et du plan.

DSP attribuées (octobre 2017)

DSP	Consistance	Etat d'avancement
Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom-Lampsar	4 forages gros débit, 13 UPT	❖ Attribué à la Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques (SEOH) ❖ Opérationnel depuis juillet 2015
Thiès-Diourbel	263 SAEP	Attribué à AQUATECH, Contrat signé, immatriculé et notifié au titulaire pour un démarrage de l'exploitation
Kaolack-Kaffrine	279 SAEP	Attribué à FlexEau, contrat signé, immatriculé et notifié au titulaire pour enregistrement
Tambacounda	227 SAEP	Attribué au groupement MSA/SONEDE Internationale/Darou Hijjira Séances de négociation tenues, contrat en phase de signature

DSP en phase de passation (octobre 2017)

DSP	Consistance	Etat d'avancement
Saint-Louis/Matam	312 SAEP	En phase d'attribution
Louga	233 SAEP	En phase d'attribution
Fatick	78 SAEP	Evaluation des offres financières en cours
Ziguinchor-Sédhiou-Kolda	183 SAEP	Déclarée infructueuse sous réserve de l'ANO de la DCMF

La gestion transitoire des systèmes d'adduction d'eau en milieu rural

Les champs d'application de la gestion transitoire

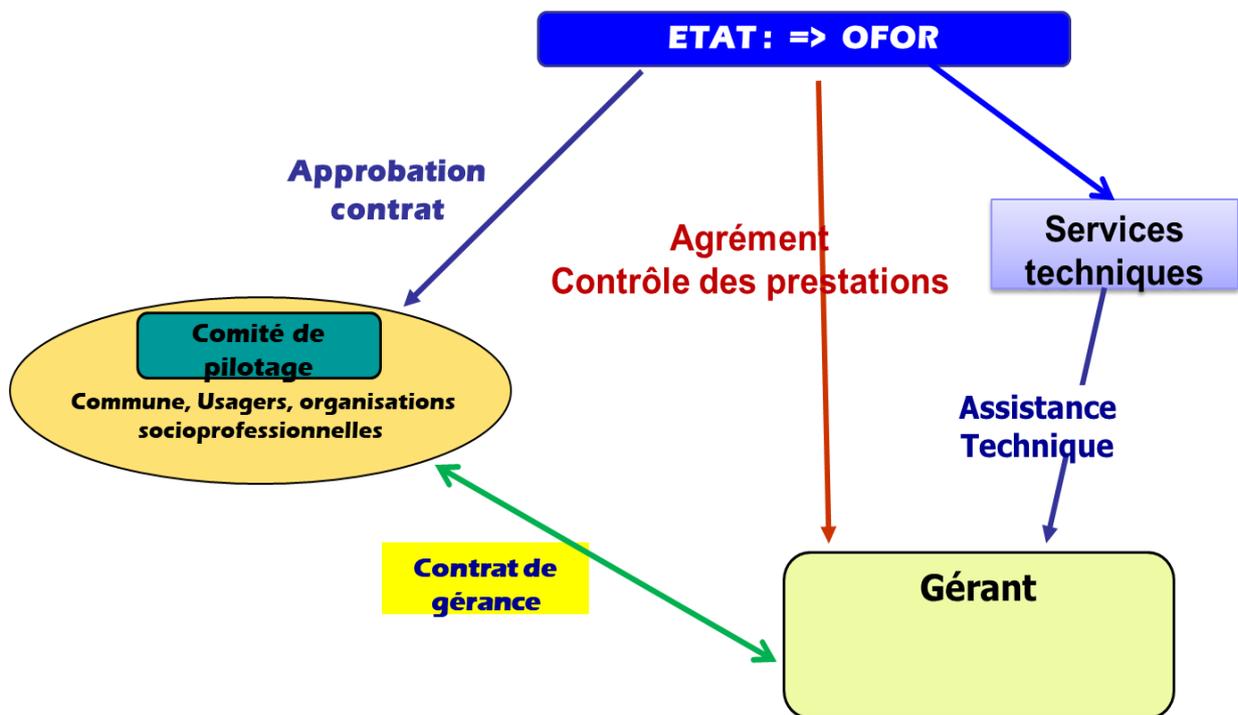
La gestion transitoire s'applique dans les périmètres non affermés et dans les cas suivants :

- La construction de nouveaux sites ;
- Le renforcement de sites (Réhabilitation de site) ;
- La mise en place de comité ad hoc en fonction ;
- En cas flagrant de manque de transparence dans la gestion d'une Asufor attestée.

Les objectifs de la gestion transitoire

- Appliquer une gestion technique et commerciale au niveau des SAEP à travers un contrat de gestion entre le Comité de pilotage et le gérant (personne morale) ;
- Séparer les fonctions d'exploitation et de représentation des usagers avec une implication des Collectivités locales ;
- Assurer une gestion transparente des fonds issus de l'exploitation des SAEP.

Le schéma de contractualisation de la gestion transitoire



Source : OFOR

Quelques résultats

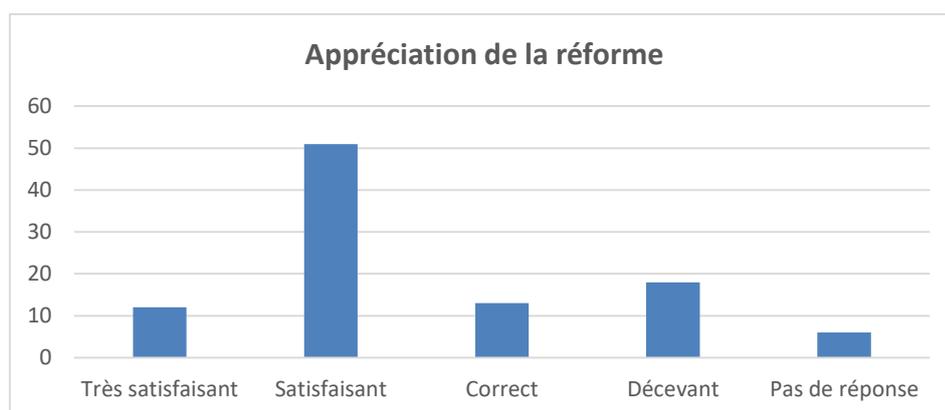
Sur le périmètre Niotto Diosmone – Palmerin délégué à la société SEOH, une rencontre entre autorité délégante (OFOR) et fermier s'est tenue pour déterminer le seuil des indicateurs, voici les résultats :

Désignation	Unité	Objectif	Réalisations
Aspects Techniques			
Rendement réseau distribution	%	85	57,4 (NDP: 54, 3, GL: 87,3)
Qualité du service			
Délai des réponses apportées aux réclamations des abonnés inférieur ou égal à 4jours ouvrables	%	100	85
Planning de maintenance	%	100	100
Aspect financier			
Recouvrement	%	95	80

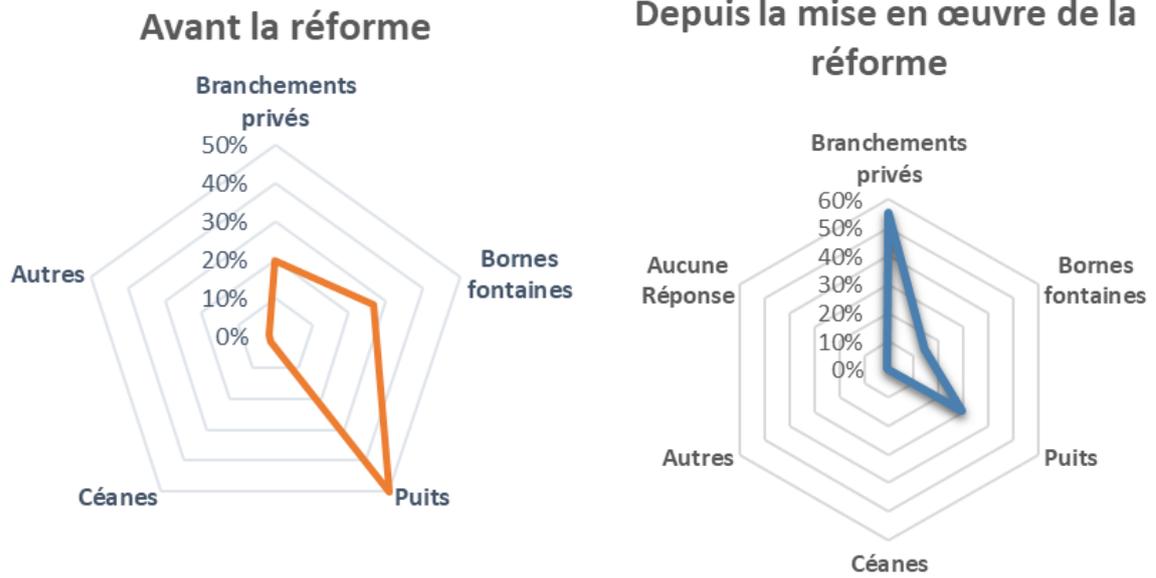
Source : OFOR

Sur le périmètre de Thiès et Fatick

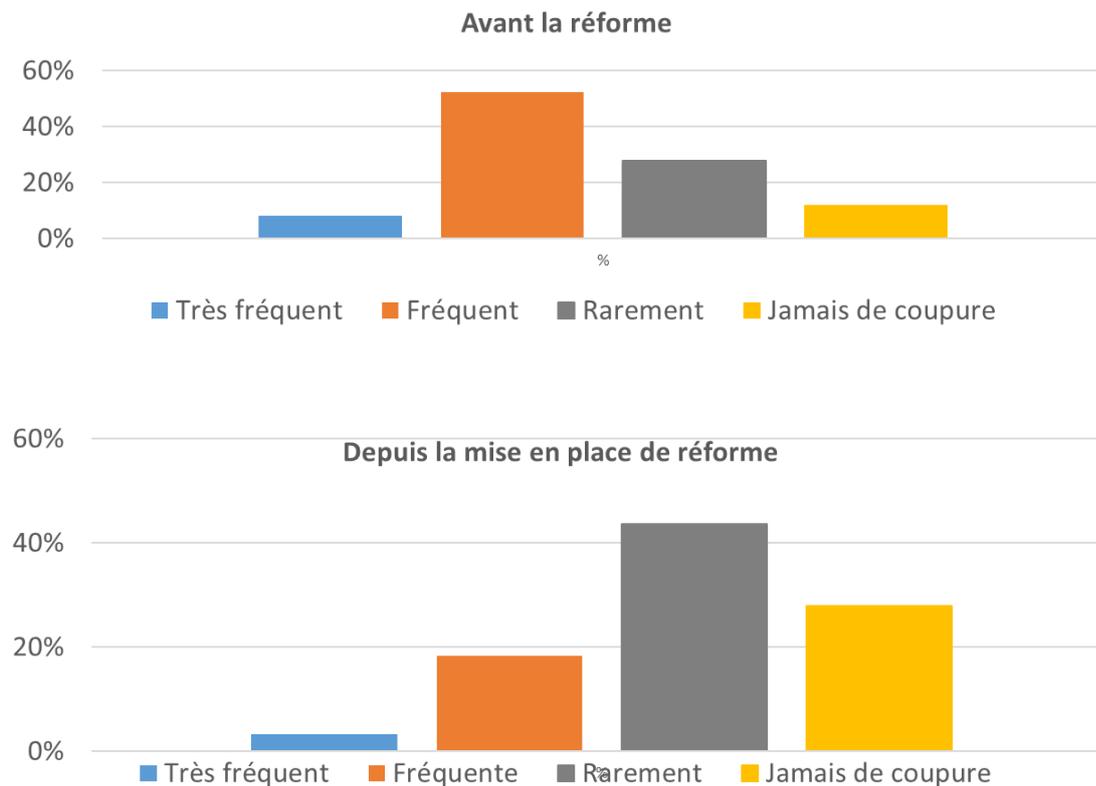
Une réforme bien accueillie



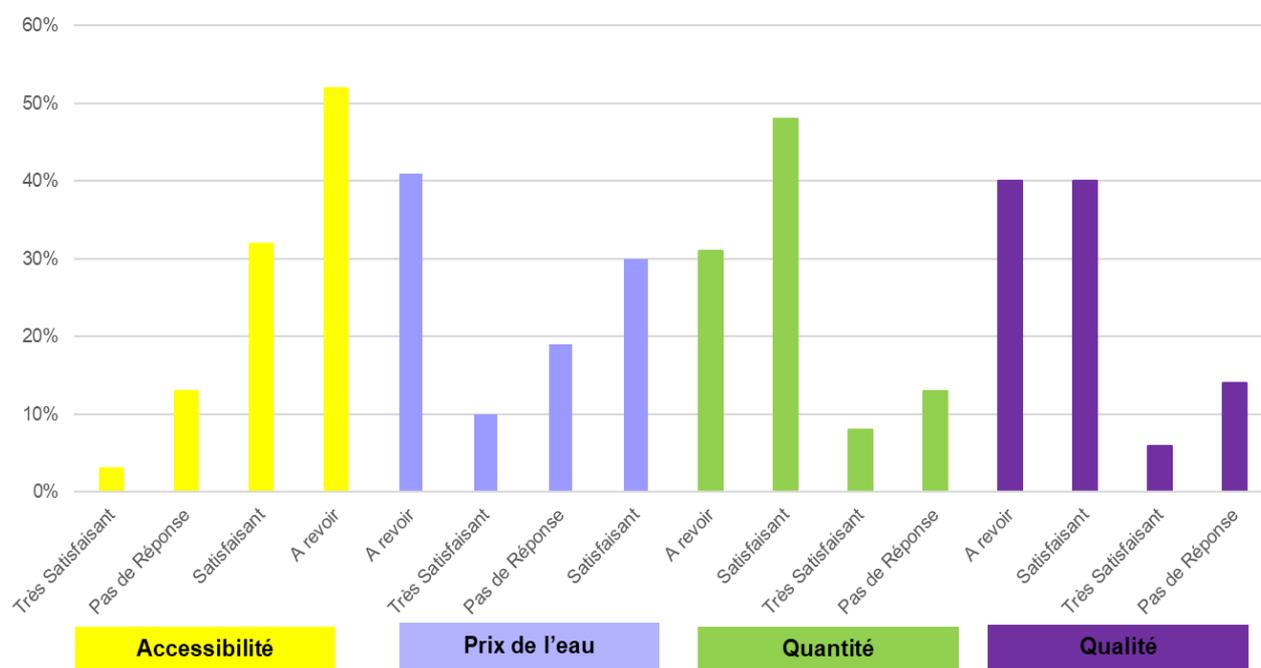
Modes d'accès avant et après la réforme



Fréquences des coupures après la réforme



Avis des usagers sur la gestion



Les grands projets de l'hydraulique rurale 2017 – 2018

Projets	Montant (euros)	Bailleurs	Etat d'avancement
KOICA 2 : Construction de Forages, Château d'eau, extensions de réseaux	3 800 000	KOICA	En cours
PUDC 3 : Construction de Forages, Château d'eau, extensions de réseaux	76 000 000	Exim Banq China	
Réalisation d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement dans la zone Sud	15 500 000	Union européenne	
Basse Casamance : Construction de Forages, Château d'eau, extensions de réseaux	7 600 000	BADEA	
PASEPAR : Construction de Forages, Equipements d'exhaure, Compteurs, Unités de chloration	1 200 000	CTB	
P4R : Régions centres	41 000 000	Banque Mondiale	Perspectives
Projet G2G : Régions Est et Sud	3 400 000	USAID	

Echanges avec la salle

M. SAO, secrétaire général de l'association des ressortissants de Kanel en France ***a interrogé l'OFOR sur le devenir du personnel des ASUFORS et sur une éventuelle augmentation du prix de l'eau lors du transfert de la gestion aux opérateurs privés dans le cadre de la réforme.***

Réponse de M. Diop de l'OFOR : Aujourd'hui les ASUFOR emploient du personnel technique pour le relevé des compteurs, la facturation ainsi que les conducteurs de forages et les plombiers. L'OFOR encourage les opérateurs privés à reprendre le personnel ayant acquis des compétences mais ne peut les contraindre.

Il est important de souligner que la situation de ce personnel repris en sera améliorée. Pour le cas du périmètre de Notto Diosmone Palmerin, c'est 70 personnes qui ont été reprises et sont désormais employées de l'entreprise SEOH avec un contrat qui les protège. Auparavant, il s'agissait d'emplois informels. C'est donc un progrès important pour elles.

→ **Sur la tarification :** Aujourd'hui chaque ASUFOR fixe son tarif en fonction des conditions d'exploitation et le tarif de l'eau peut varier d'une ASUFOR à une autre.

Dans le cadre de la réforme, l'OFOR cherche à uniformiser ce tarif. En 2016, l'OFOR a lancé une étude tarifaire. La première phase a porté sur l'analyse de la demande. La deuxième phase, doit déterminer une structure de tarification pour le milieu rural.

L'OFOR essaie de fixer un tarif qui prenne en compte les différents usages de l'eau, avec un tarif préférentiel pour accompagner les activités productives, un tarif pour les branchements domestiques ainsi que pour les activités commerciales. A cela s'ajoute le cadre fiscal qu'il est nécessaire de respecter. L'étude tarifaire en cours permettra d'avoir plus d'éléments pour fixer la tarification.

M. Balla Magassa de l'association de SORIFORA (Soringho) ***a interrogé l'OFOR sur la capacité des opérateurs privés à prendre en charge les problématiques de qualité de l'eau dont souffrent certaines zones.***

Réponse de M. Diop de l'OFOR : AU Sénégal , 80 à 90 % de l'eau pompée provient des forages c'est-à-dire des eaux souterraines. Les eaux souterraines du Sénégal et de la zone Centre en particulier sont caractérisées par des problèmes de salinité et de présence importante de fluor. L'Etat travaille aujourd'hui sur des projets structurants de transfert d'eau pour les résoudre et c'est la direction de la gestion et de la protection des ressources en eau (DGPRE) qui en a la responsabilité.

Dans un premier temps, l'OFOR travaille avec les opérateurs privés pour régler les problèmes de contamination bactériologique de l'eau avec la mise en place de systèmes de chloration au niveau des systèmes d'adduction d'eau.

M. Moustapha CISSE, secrétaire général de l'association COREDIA (Diawara) : ***« La mise en place de l'OFOR et la délégation de service aux opérateurs privés entraînent –elles la disparition des ASUFORS » ?***

Réponse de M. Diop de l'OFOR : L'OFOR a été créée pour réorganiser le service public de l'eau en milieu rural et gérer le patrimoine et cela dans le but de pérenniser les installations, améliorer la qualité du service et la qualité de l'eau distribuée.

Pour ce faire, l'exploitation sera déléguée par des contrats d'affermage et de performances à des opérateurs privés. L'OFOR va contrôler ces opérateurs. Les ASUFOR n'auront donc plus de raison d'être en tant que gestionnaires de services. Cependant, il est important de maintenir un contrôle citoyen et d'impliquer les autorités publiques locales.

L'OFOR procédera à des enquêtes de satisfaction et mesurera les indicateurs de suivi à travers les contrats d'affermage et de performance.

Mme Amina Dahan – de l'ONG Hamap humanitaire « *Quand la gestion des forages du périmètre de la zone sud (Casamance) serait-elle déléguée à un opérateur privé ? Pourriez-vous préciser la distinction entre le schéma de gouvernance des ASUFORS et celui de la gestion transitoire des systèmes d'adduction d'eau ? L'Etat encourage-t-il le subventionnement des branchements privés ? Enfin le délai d'intervention de 4 jours pour la réparation des SAEP paraît long pour les usagers du service ?*

Réponses de M. Diop de l'OFOR :

→ **Sur la délégation du périmètre de la zone Sud :** l'appel d'offres sera relancé, cela prend environ 6 mois. Il s'agit d'appels d'offres internationaux auxquels des entreprises étrangères et des groupements (entreprises étrangères et sénégalaises) répondent. L'OFOR prévoit d'attribuer le marché en milieu d'année 2018.

→ **Sur la distinction entre les ASUFOR et le modèle de gestion transitoire.** La gestion transitoire cherche à corriger les faiblesses de gestion des ASUFOR. Elle implique le recrutement d'un gérant et implique plus largement la collectivité et les autorités administratives dans la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau. La mise en place de cette gestion transitoire est accompagnée par l'OFOR, en premier lieu dans le choix du gérant selon des critères prédéfinis par l'OFOR. L'OFOR doit approuver le contrat de gérance. Le comité de pilotage contrôle la gestion par le gérant.

→ **Sur le subventionnement des branchements privés :** L'OFOR a subventionné de nombreux branchements privés à hauteur de 80%, les 20% restants étant à la charge de l'utilisateur.

→ **Sur les délais d'intervention pour la réparation des SAEP.** L'OFOR reconnaît que ce délai peut paraître long mais souligne qu'il faut prendre en compte la capacité de stockage des installations et que les opérateurs ont obligation le cas échéant de mettre en place un service de distribution de l'eau alternatif (ex : camion-citerne).

M. Dame Ndiaye : ***La réforme prévoit le paiement d'une redevance aux communes de l'ordre de 3,25 FCFA le m³ d'eau pompée. Cependant les maires rencontrés sur le terrain ne sont pas informés. Quel est le sens et le devenir de cette taxe ?***

Réponse de M. Diop de l'OFOR : Cette taxe a été initiée pour appuyer les communes dans les problématiques d'accès au niveau local. L'eau n'est pas une compétence transférée aux communes au Sénégal, pourtant les collectivités investissent beaucoup sur ce secteur. Aussi, l'Etat a-t-il envisagé dans la structure de la tarification qu'une taxe soit reversée aux communes. Il faut préciser que la redevance de 3,25 FCFA par m³ pompé n'est pas appliquée sur toutes les catégories de consommation pour ne pas alourdir le prix de l'eau.

Problématiques de la qualité de l'eau au Sénégal en milieu rural

Par Ibrahima DIALLO – OFOR

La qualité de l'eau est du domaine de compétence de l'Etat. Le tableau suivant résume les grandes caractéristiques du Sénégal en matière de qualité de l'eau

I. Au niveau physico-chimique

Éléments indésirables ou type de pollution	Zone ou phénomène concerné	Système hydrologique concerné
Forte turbidité	Vallée du fleuve Sénégal et lac de Guiers	Fleuve Sénégal, Lac de Guiers
Forte teneur en sel	Zones deltaïques et basse vallée du fleuve Sénégal	Toutes les nappes de ces zones et l'aval du fleuve Sénégal
Forte teneur en sel et fluor	Bande centrale salée du Maastrichtien et eaux saumâtres des aquifères Eocène et Paléocène	Nappes du Maastrichtien, du Paléocène et de l'Eocène
Risque de teneur élevée en mercure et arsenic	Zones d'orpillage du sud-est	Cours d'eau et nappes du socle
Teneur en fer supérieur à la norme	Région est et sud	Presque dans toutes les nappes

II. Au niveau bactériologique

Éléments indésirables ou type de pollution	Zone ou phénomène concerné	Système hydrologique concerné
Pollution bactériologique	Défaut d'entretien des ouvrages et réseaux hydrauliques, manque d'hygiène	Réseaux, ouvrages hydrauliques, dispositifs de transport et stockage d'eau à domicile
Consommation d'eau impropre (puits, cours d'eau)	Zones à puits peu profonds et cours d'eau	

Le contrat de performance entre l'OFOR et le délégataire

Afin de s'assurer la qualité de l'eau distribuée, l'OFOR assigne aux fermiers des indicateurs de performance pour le suivi de la qualité de l'eau en respectant les normes OMS.

Au préalable, l'OFOR doit mettre à la disposition du fermier, un système de production d'eau potable efficace capable de produire une eau de bonne qualité (il est possible dans certains cas de faire des demandes de dérogation pour la distribution d'eau dépassant légèrement le seuil des normes).

Par ailleurs, l'OFOR effectue des contrôles contradictoires de qualité des eaux.

Les moyens mis en œuvre pour le contrôle de la qualité de l'eau

- Un protocole a été signé entre l'OFOR et **l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ)** pour mener des campagnes d'analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau dans le Sud du Sénégal et dans le périmètre Notto-Diosmone-Palmarin.
- Un protocole a été mis en place entre l'OFOR et **l'Hôpital Régional de Matam (HRM)** pour une étude d'amélioration des connaissances de la qualité bactériologique des eaux de forage en région de Matam et le suivi de la qualité de l'eau distribuée dans le Gorom-Lampsar.
- Le recrutement de laboratoire pour le suivi de la qualité des eaux est prévu pour 2018

Les paramètres suivis

Paramètres biologiques
Germes totaux
Coliformes totaux
Coliformes fécaux
Entérocoques fécaux
Paramètres physico-chimiques
pH
Turbidité
Conductivité
TH, THCa, TH Mg, TAC, Cl ⁻ , HCO ₃ ⁻ , SO ₄ ⁻ , CO ₃ ⁻ , Cl ₂ ⁻
NH ₄ ⁺ , NO ₃ ⁻ , PO ₄ ⁻ , M.Org
Fe ²⁺ , Mn ²⁺ , Al ³⁺ , SiO ₂ , TDS

La démarche du contrôle par l'OFOR

Contrôles programmés	Contrôles inopinés
<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi mensuel de la qualité de l'eau par le fermier ○ Informations périodiques à fournir par le fermier ○ Rencontre pour définir les seuils / indicateurs à suivre. ○ Suivi de qualité périodique mandaté par l'OFOR (laboratoire agréé et protocole) ○ Contrôle in situ effectué par l'OFOR 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite inopinée du site concerné avec/sans information préalable pour effectuer des contrôles de qualité (mandatés ou effectués par l'OFOR)

Les éléments contrôlés

1. Le lavage et le traitement périodique des ouvrages de stockage ;
 - Mission de contrôle de l'exploitation de l'OFOR
2. La qualité physico-chimique des eaux brutes et des eaux distribuées ;
 - Rapport mensuel de qualité transmis par le fermier à l'OFOR,
 - Contrôle contradictoire commandité par l'OFOR
3. La qualité microbiologique des eaux distribuées ;
 - Rapport mensuel de qualité transmis par le fermier à l'OFOR,
 - Contrôle contradictoire commandité par l'OFOR

Amélioration de la qualité de l'eau

Sur le plan bactériologique, l'OFOR prévoit la généralisation de l'installation de dispositifs de chloration :

- Cas du périmètre de NDP-GL: Pompes doseuses installées au niveau des ouvrages de production ;
- Projet PASEPAR, installation des unités de chloration dans la région de Thiès ;
- Projet USAID MUMEL MASSETE, Installation d'unité de chloration dans le Sud (Ziguinchor) ;
- Projet P4R, programme d'installation de 300 unités de chloration au niveau des régions du centre.

Sur le plan physico-chimique, l'Etat du Sénégal et l'OFOR envisagent des transferts d'eau :

- Cas NDP: transfert d'eau de la région de Thiès vers la région de Fatick pour alimenter des îles,
- Cas de Toubacouta (région de Fatick, 20Km), Transfert réalisé pour alimenter des îles du Saloum,
- Projet d'AEP des îles de la basse Casamance (BADEA) en cours : Alimenter les îles de la commune de Diembérenge et de Kafountine à partir des forages sur la partie continentale,
- Requête de financement élaborée et soumise aux bailleurs pour:
 - Passy à partir de Ndiayene Keur Ndiaye;

- Kaolack, Kaffrine et Kaffrine à partir de Malem Hodar.

Echanges avec la salle

Mme Aissata BA, Association pour le développement de Aéré Lao au Sénégal ***s'interroge sur le développement de l'accès à l'eau potable dans les villages périphériques des grands centres ruraux du Sénégal qui sont peu desservis à l'image des villages avoisinants la Commune de Aéré Lao dans le département de Podor.***

M. Ndiomé Diop – OFOR a rappelé le fondement de la mission de l'OFOR qui est de développer et de renforcer l'accès à l'eau potable en milieu rural.

M. Jean Desjeux de l'Association Agir ABCD 78: ***« Quelles sont les mesures à prendre pour le traitement de l'eau au niveau des petits systèmes d'approvisionnement en eau des zones rurales ? »***

M. Diop : Il est nécessaire d'équiper ces unités de systèmes de chloration. C'est une urgence. C'est ce qui rend difficile par endroit la prise de fonction des opérateurs privés car l'OFOR doit remettre des équipements conformes, équipés de systèmes de chloration.

M. William Adam, société Mascara: ***« Hormis les transferts d'eau, d'autres solutions techniques plus locales pour le traitement des eaux saumâtres ont-elles été testées ? »***

M. Diop : Des projets ont été menés avec la coopération belge dans la zone centre du pays. Ces unités ont des capacités de traitement limitées et le coût de revient du m³ est très élevé impactant le prix de l'eau pour les populations. En outre, cette solution n'est pas à exclure totalement pour certaines zones mais les solutions de transfert sont privilégiées.

M. Djiby Kane, président de l'association pour le développement des 7 villages de Sira a fait des difficultés d'approvisionnement en eau des populations du département de Bakel qui souffrent du manque d'eau souterraine et dont les villages sont équipés de pompes à motricité humaine bien souvent en panne.

M. Diop . L'OFOR compte un important parc de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH). Le recours à cette solution technique est lié au contexte hydrogéologique (zone de socle) , où seuls des mini forages sont possibles du fait de la nature du sol et des nappes . On compte 2000 PMH au Sénégal.

Actuellement, l'OFOR envisage d'équiper ces forages de pompes solaires avec des mini réservoirs pour relever le niveau de service et procéder à la délégation de leur exploitation.

Thomas LE JEUNE, de l'Ong Gret s'interroge sur l'efficacité de l'auto-contrôle des opérateurs privés et sur les moyens de l'OFOR pour assurer un contrôle régulier de la qualité de l'eau fournie par les opérateurs. Plus largement, il interroge le contrôle citoyen et l'implication des autorités locales dans la gestion de l'eau en mettant en exergue le modèle des comités de pilotage mis en place dans le cadre de la gestion transitoire.

M. Diop : les opérateurs transmettent mensuellement les rapports de données sur la qualité de l'eau et ils se sont dotés de laboratoires mais l'OFOR prévoit des contrôles inopinés. En 2018, ces contrôles seront renforcés avec le recrutement d'un laboratoire agréé.

S'agissant de la régulation, elle est nécessaire pour gérer l'ensemble des relations contractuelles et la réflexion est en cours au niveau ministériel aussi bien pour le milieu rural que le milieu urbain.

M. Michel Bastida, élu de Martignas en Gironde s'interroge sur la privation du service de l'eau en cours et le soutien de la coopération décentralisée au développement de l'accès.

M. Diop de l'OFOR a souligné que, ce qui est transféré au secteur privé, ce n'est pas le patrimoine hydraulique mais l'exploitation du service. Le patrimoine reste la propriété de l'Etat. La délégation ne concerne que l'exploitation. L'Etat ne se désengage pas, il fixe le prix de l'eau, continue à investir dans des nouveaux systèmes et dans l'extension des réseaux ainsi qu'une partie du renouvellement des installations.

La durée des contrats est de 10 ans.

Mme Siré Balaba de APECEK -Association pour la Promotion de l'Education, de la Culture et des Echanges avec Kédougou – a interpellé l'OFOR sur la faible couverture de la région de Kédougou en matière d'accès à l'eau et les grandes problématiques de qualité de l'eau dans la zone aurifère liées à l'utilisation du mercure .

M. Diop de l'OFOR a indiqué que des programmes sont en cours pour améliorer la couverture notamment avec le PUDC.

M. Christophe Le Jallé du pS-Eau a conclu la séance en se félicitant de la qualité des interventions et des échanges. Il a insisté sur le grand défi à relever que représente l'assainissement au Sénégal et l'importance de réitérer ces espaces d'informations et d'échanges pour les besoins de compréhensions des acteurs notamment sur la réforme de l'hydraulique rurale. Enfin il souligne que la problématique de la qualité de l'eau ne doit pas se limiter à l'eau distribuée à la pompe ou au robinet mais jusqu'à sa consommation. En effet, de nombreuses études montrent que le transport et le stockage de l'eau à domicile comportent un risque élevé de contamination bactériologique.

Liste des participants

Civ.	Nom	Prénom	Fonction	Org
M.	Adam	William	Technico-commercial	Mascara
M.	Antigny	Vincent	Chargé Appui Logistique et Technique	Aquassistance
M.	Arrachart	Benoît	Responsable Pôle Coopération	Le Partenariat
M me	Ba	Aïssata		APS Woudourou
M me	Balaba	Siré	Présidente	APECEK
M.	Bastida	Michel	Adjoint au maire en charge des relations internationales	Mairie de Martignas-sur- Jalle
M.	Baudin	Nicolas	Consultant en Développement Commerce International	NBCI
M.	Beaumont	Jean-Christian		IRH
M me	Boesch	Cathy	Communication, Relations internationales et Vie associative	Ville du Haillan
M me	Carpentier	Carole		SNI
M.	Charbonnier	Pierre	secrétaire général	AFDI - Ile de France
M.	Cissé	Moustapha	Etudiant	COREDIA
M.	Cissoko	Boundakoro	secrétaire adjoint	SORIFORA
M.	Cleyet- Merle	Philippe	Responsable pôle "eau" à l'international Direction Internationale d'Antea France	ANTEA
M me	Dahane	Amina	Chargée de projets Afrique / Chargée de la coordination ONG	HAMAP Humanitaire
M.	Dalbiès	Henri	Président	ICD Afrique
M.	Danfakha	Papa Wally	Président	ICIS
M.	Deguette	Patrick	Expert Construction Codegaz	HSF

M.	Desanglois	Patrice	Maire	Ville de Saint-Pierre les Elbeuf
M.	Desjeux	Jean	Animateur international	AGIR abcd - Délégation Ile de France 78
M.	Diallo	Ibrahima		OFOR
M me	Diallo	Maimouna	Secrétaire	ADGE
M.	Diankha	Mouhadji	Secrétaire général	ADO
M.	Diao	Hamady	Trésorier	Association pour le développement de Mayel Dendoundi et Lougué Nodi
M.	Diatta	Etienne	Conseiller	Ville de Saint-Pierre les Elbeuf
M.	Dieye	Oumar	Président	Association pour le Développement de Diaranguel
M.	Diop	Ndiame	Directeur du Controle de l'Exploitation	OFOR
M me	Drame	Salamata	Présidente	AHGE
M me	Faidherbe	Catherine	Vice-Consule	Consulat Général du Sénégal
M.	Fert	Bernard		Solidarité Ndem France
M me	Fiot-Chantoiseau	Evelyne	Présidente du comité des villes jumelées	Ville de Saint Cyr sur Loire
M.	Folliasson	Philippe	Délégué Général	Aquassistance
M.	Galiegue	Philippe	Projets Sénégal	HSF
M me	Gardin	Chloe	Doctorat Sciences sociales	EHESS
M me	Gérault	Hélène	Présidente	Solidarité Ndem France
M me	Gueye	Aissatou	Présidente AVERS	AVERS
M.	Gueye	Amadou Makhtar	Président	APD
M me	Henry	Patricia	Maire	Mairie de Saint Martin du Mesnil Oury
M.	Hyon	Bernard	Membre	Grdr

M me	Iattoni	Dominique	Chargée de mission tourisme durable	MEAE
M.	Ihler	Etienne		AGIR abcd
M.	Kane	Djiby	Coordinateur Sénégal	ARSVSSF/AD
M.	Kanté	Samba Daouda		ABM
M.	Knipper	Yves	Directeur	ASAH
M.	Koundour	Bocar	Président	FADERMA
M.	Koundour	Bocar		Asodev
M.	Le Cog	Benjamin	Directeur des relations publiques, de la vie associative et sportive	Ville de Saint Cyr sur Loire
M.	Le Jallé	Christophe	Chargé de programme	pS-Eau
M.	Le Jeune	Thomas	Chargé de projet/d'étude Eau Potable Assainissement Déchets	GRET
M me	Le Monnyer	Florence	Maire-adjointe en charge du Cycle de l'Eau	Cherbourg en Cotentin
M.	Le Poher	Ronan		OMCI
M.	Léger	Christophe	Directeur général adjoint	Vergnet Hydro
M.	Lehner	Alain	Technicien Travaux Service Eau - Assainissement - Voiries	CAC
M me	Lemarié	Francine	Maire-Adjointe en charge des relations internationales	Ville de Saint Cyr sur Loire
M.	Lhermitte	Jean-Louis	Chargé de mission, culture, urbanisme, environnement	Cultures pour l'égalité
M.	Magassa	Balla	Secrétaire général	SORIFORA
M me	Mateus	Adeline	Chargée de communication	pS-Eau
M.	M'Baye	Moda	Directeur	Yelen
M.	Michaud	Gérard	Coordinateur projets maraîchage	AGIR abcd - Délégation Ile de France 78

M me	Millet	Hélène	Directrice	ADOS
M me	Miguel-Belaud	Nicole	Conseillère communautaire déléguée à l'action extérieure loi Oudin et à l'économie sociale et solidaire	Toulouse Métropole
M me	Moy	Martine	Présidente	Vivre en brousse
M me	Murawski	Mireille	Déléguée Générale	ACAD
M.	Ndiaye	Dame	Point focal pS-Eau - Sénégal	pS-Eau
M.	Niang	Mor Talla		Ambassade du Sénégal
M me	Niang	Astou		Association des ressortissants de Guéoul en France
M.	Pelloté	Fabrice	Ingénieur technico-commercial	Evoqua Water Technologies
M.	Peru	Patrice	President Ong AFDEAS (France)	AFDEAS
M.	Petit	André		ADED Suisse
M me	Poisson	Stéphanie	Chargée de mission	Ville de Creil
M.	Puig	Matthieu	Chargé des affaires associatives, événementielles et internationales	Mairie de Martignas-sur-Jalle
M me	Rabeyroux	Martine	Présidente de l'association Teraanga	TERAANGA
M me	Racagel	Nadège	Service Relations Internationales	Mairie de Mantes la Jolie
M.	Renard	Roland		Electriciens sans frontières
M me	Rineau	Jocelyne	présidente	ASIAM
M.	Rodinson	Daniel	Trésorier	Eau-SOLEIL
M me	Rodinson	Maryvonne	Secrétaire association	Eau-SOLEIL

M.	Roux	Mikaël	Chargé de mission pour la coopération au développement	Région Grand Est
M me	Saillard	Sylvie	Chargée d'Opérations Assainissement et Coopérations décentralisées	AESN Seine-Aval
M.	Sakho	Ibrahima	Président	COREDIA
M.	Sakho	Boubou	Président	ARBF
M.	Sao	Ousmane	VSD	ARKF (Kanel)
M.	Savary	Joël	Chargé de mission : Afrique de l'ouest, Afrique centrale / Hauts de France. Réseaux multi acteurs, culture	DAECT
M.	Sidibé	Fadjigui	Secrétaire général	Dental Gabou - France
M.	Soumaré	Pape Ousmane	Chargé d'opérations	PEPAM
M.	Sow	Sadio	Président	Association des ressortissants de Belly Djimbara
M.	Sow	Abou	secrétaire général adjoint	ADTGY
M me	Straehli	Christiane	Trésorière	AHGE
M.	Sy	Issa	Secrétaire général	ADECRO
M.	Syll	Ousmane	Directeur	BFC International
M.	Tabanou	Michel	adjoint au Maire, délégué aux Relations internationales	Ville de Fontenay-sous-bois
M.	Taquet	Michel	Information	pS-Eau
M.	Ténière-Buchot	Pierre-Frédéric	Président	pS-Eau
M me	Tepe	Chantal	Membre	SORIFORA
M.	Tessier	Gérard	Adjoint en charge de l'emploi, économie, patrimoine et des relations internationales	Mairie des Ulis

M.	Thiam	Seydou	Président	Amitié Les Mureaux Ndioum
M.	Tob	Demba	Président	Association pour le développement de Mayel Dendoundi et Lougué Nodi
M me	Tournyol du Clos	Catherine		AGIR abcd
M me	Vader	Lisa	Ingénieur territorial	ACTED
M.	Vlase	Paul	Expert technique Eau, Pompage, Mouvements transitoires, Filtration	HSF IdF
M.	Waridel	Jean-Marc	Président	ADED Suisse
M.	Zablutzki	Marc	Président Association KASSOUMAI 78	Kassoumai 78